Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss foresty journal =

Journal forestier suisse

Herausgeber: Schweizerischer Forstverein

Band: 129 (1978)

Heft: 6

Rubrik: Mitteilungen = Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MITTEILUNGEN - COMMUNICATIONS

Rapport national pour le 8e Congrès forestier mondial à Djakarta, 1978

Par B. Moreillon Inspection fédérale des forêts, Berne Oxf.: 904 (494) (047)

La Suisse est un petit Etat montagneux, dépourvu de tout accès direct à la mer, situé dans la partie méridionale de l'Europe centrale. Elle se trouve au nord de la zone tempérée, entre les degrés 47,48,35 et 45,49,8 de latitude nord. Elle a une superficie de 41 293 km². Elle mesure au maximum 220 km du nord au sud et 348 km d'ouest en est. Son point culminant (pointe Dufour) se trouve à 4634 m d'altitude, son point le plus bas (surface du lac Majeur) à 193 m d'altitude. 60 % de sa superficie totale sont situés dans la région des Alpes, 30 % sur le Plateau et 10 % dans le Jura.

Climat

La Suisse se trouve dans la zone d'influence des quatre principales régions climatiques d'Europe (Europe septentrionale, occidentale, méridionale et orientale). Son relief étagé donne en outre naissance à de nombreux climats régionaux et locaux. Les précipitations viennent principalement de l'Atlantique. Elles augmentent d'est en ouest et avec l'altitude. Les plus faibles précipitations atteignent 53 cm environ, les plus fortes quelque 400 cm par an.

Population

En 1976, la population de la Suisse s'élevait à 6 298 000 personnes. Au cours des dernières années, le chiffre de la population s'est largement stabilisé. Le nombre d'enfants nés viables par 1000 habitants a constamment diminué depuis le milieu des années 60 (1960: 17,6 ‰, 1975: 12,3 ‰). L'excédent des naissances est par conséquent tombé e 7,9 à 3,6 ‰. On compte pour les prochaines années d'abord avec un nouveau recul du nombre d'habitants. L'état de la population de 1975 ne sera de nouveau atteint qu'en 1990. En revanche, au cours des 30 prochaines années, la structure, selon l'âge, de la population résidante subira d'importantes modifications; en effet, le pourcentage des jeunes diminuera, alors que la génération plus âgée ne cessera d'augmenter en nombre. Le vieillissement exagéré de la population résidante sera ainsi accentué.

Economie publique

Le produit national brut de la Suisse s'élevait, pour la moyenne des trois dernières années, à environ 145 milliards de francs suisses. 85 milliards environ concernaient les dépenses des consommateurs privés. Les investissements sont tombés de 38,9 milliards de francs en 1974 à 30,7 milliards de francs en 1976.

Les investissements pour les constructions s'élevaient en 1976 encore à 20 milliards de francs suisses, alors que les investissements pour le matériel se montaient la même année à 10,4 milliards de francs suisses. Le bilan des revenus de la Suisse présentait en 1976 un solde de 8,7 milliards de francs suisses.

Exploitation du sol

Près des 75 % de la surface totale du pays sont productifs (agriculture et sylviculture), alors que le reste peut être considéré comme improductif (y compris les lacs et les glaciers). Des 75 % de surface productive, 6,6 % reviennent aux terres arables et aux vignes, 18,5 % aux cultures fourragères, 23,8 % aux autres terres agricoles et 25,5 % à la forêt.

Superficie forestière

La superficie forestière totale de la Suisse s'élève à 1,1 million d'hectares. 980 000 ha sont indiqués comme superficie forestière productive. Le reste comprend surtout des arbustes et buissons, des peuplements de pin rampant et d'aune des Alpes à la limite supérieure de la forêt, et des forêts-parcs. 73 % de la superficie boisée totale appartiennent à des collectivités publiques, alors que 27 %, soit près de 300 000 ha, sont des forêts privées. La majeure partie des forêts publiques sont la propriété de communes et de corporations (755 000 ha) alors que les cantons (55 000 ha) et la Confédération (10 000 ha) n'en possèdent qu'une part modeste.

Potentiel d'exploitation

Selon les plans d'aménagement des propriétaires de forêt, la possibilité s'élevait en 1976, pour l'ensemble de la Suisse, à 2 589 000 m³. Des recherches sur l'état de la forêt suisse ont cependant montré que la capacité de production est de quelque 5,4 millions de m³ par an. Comme les exploitations annuelles de bois n'ont été que de 3,9 millions de m³ au cours des dernières années, il en résulte d'importantes économies annuelles dans l'exploitation du bois. Cette réserve dont on fait preuve dans l'exploitation de la capacité de production conduit à un vieillissement exagéré de nos forêts.

La valeur à la production du bois brut s'élevait en 1976 à quelque 400 millions de francs suisses. Rapportée au produit national brut, la contribution directe de l'économie forestière est faible. Si l'on tient également compte du travail du bois, la valeur à la production du bois et des produits en bois atteint en Suisse 2,5 milliards de francs suisses; elle est donc inférieure à 2 % du produit national brut.

La part du bois et des produits en bois au commerce extérieur est de 4,7 % en ce qui concerne les importations (1,7 milliard de francs suisses) et de 2,2 % pour les exportations (0,8 milliard de francs suisses).

De l'exploitation annuelle totale de 3,9 millions de m³ (moyenne 1971—1974), 3,4 millions de m³ sont travaillés en Suisse (0,5 million de m³ ont été exportés). 2,0 millions de m³ reviennent au bois de sciage et aux grumes, 0,8 million de m³ au bois d'industrie et 0,6 million de m³ au bois de feu.

L'industrie suisse de la scierie, qui compte plus de 1400 entreprises, a produit en 1976 environ 1,1 million de m³ de sciages d'épicéa/sapin. L'industrie de transformation du bois, avec en tout 47 exploitations, a produit en 1976 527 000 m³ de panneaux de particules, 47 000 t de panneaux de fibres et près de 20 000 m³ de contre-plaqués et de panneaux forts. L'unique fabrique de cellulose de la Suisse a produit cette même année 77 000 t de cellulose (au bisulfite). L'industrie du papier et du carton (32 entreprises) a fabriqué 145 000 t de pâte de bois pour ses propres besoins. La production indigène totale de papier et de carton s'est élevée en 1976 à 703 000 t.

En 1975, 4600 ouvriers permanents et 16 000 ouvriers temporaires ont travaillé dans l'économie forestière suisse. L'économie du bois, y compris les menuiseries, l'industrie du meuble et les entrepreneurs de constructions en bois ont occupé en 1976 plus de 90 000 personnes.

Point de vue de la Suisse concernant les différents thèmes cités à l'ordre du jour

1. La participation de la population aux activités forestières comme moyen de développement des communautés locales

En raison de la structure fédéraliste de la Suisse, ce sont les communes qui supportent une grande part des responsabilités. La prise de décisions à cet échelon se fait selon le principe de la démocratie directe, c'est-à-dire que les habitants ont la possibilité de se prononcer directement sur des affaires techniques au cours d'assemblées communales. Comme plus des deux tiers de la superficie forestière appartiennent à ces 3000 communes, de même qu'à d'autres corporations de droit public, la population habitant les régions rurales a l'occasion de se prononcer sur la politique forestière à l'échelon communal. Dans les zones rurales, ce contact étroit se traduit encore sous forme de travaux communaux, de livraisons de bois d'affouage et de répartition, de même que de tournées annuelles d'inspections en forêt.

D'une manière générale, les travaux en forêt sont exécutés par une maind'œuvre spécialisée et plus ou moins permanente, aidée temporairement par des gens exerçant cette activité à titre accessoire.

On ne saurait affirmer que les activités forestières exercent une grande influence sur le développement des communautés locales. Elles maintiennent certains postes de travail, en créent de temps à autre de nouveaux, et permettent de fixer quelques familles.

2. Stabilité de la forêt et stabilité des communautés

La conservation de la forêt est garantie par la loi forestière fédérale de 1902. Son article 31 stipule que l'aire forestière de la Suisse ne doit pas être diminuée. Des défrichements ne sont autorisés qu'à titre exceptionnel et sont subordonnés à l'exécution d'un reboisement compensatoire.

Depuis le 12e siècle, de vastes surfaces de forêt ont été pillées et détruites dans la région des Alpes. A la suite de cela, certaines régions sont devenues inhabitables et la population a dû émigrer. En Suisse, les communes sont des formations politiques historiques, dont le nombre et l'étendue sont restés stables depuis des décennies, voire des siècles. Aujourd'hui, la stabilité des communes rurales est menacée en premier lieu par l'exode de la population vers les agglomérations qui offrent plus d'attrait. Il en résulte que les terres agricoles marginales

ne sont plus exploitées. On compte que la surface en friche atteindra jusqu'en l'an 2000 une surface de 200 000 ha, qui se transformera lentement en forêt.

3. Energie tirée du bois et communautés rurales

Au regard de l'économie énergétique suisse dans son ensemble, le bois ne joue plus qu'un rôle très secondaire en tant que source d'énergie (1,3 %). En revanche, dans les communes rurales, le bois continue à être utilisé comme source d'énergie pour le chauffage et la cuisson. Il en va ainsi particulièrement dans les régions riches en forêts privées, où le paysan possède lui-même de la forêt. Mais, dans certaines régions rurales, les communes connaissent aussi la livraison, à titre gracieux ou à des conditions plus favorables, de bois de répartition et de bois d'affouage à la population. On compte aujourd'hui que le bois et les déchets de bois fournissent encore directement chaque année quelque 2000 Tcal d'énergie.

4. Mise en œuvre de programmes forestiers pour le développement des communautés locales

D'une manière générale, les mesures forestières ne représentent qu'une modeste contribution au développement des communes rurales. C'est ce qu'ont également montré les travaux effectués dans le cadre des programmes de développement pour les régions de montagne. On s'efforce, par ces travaux, d'analyser la situation économique de toute une région et de proposer des mesures en vue d'un nouveau développement avec l'aide des pouvoirs publics. L'accent est mis en l'occurrence sur le tourisme, les infrastructures, l'industrie et l'artisanat.

En ce qui concerne les forêts mêmes, la Suisse connaît, depuis l'entrée en vigueur de la législation forestière fédérale, des mesures d'encouragement sous forme de subventions et de crédits d'investissement accordés par les pouvoirs publics. C'est ainsi que la Confédération a versé en 1976 près de 28 millions de francs de subventions pour des projets de reboisement et de travaux paravalanches, 24 millions de francs pour la construction de chemins forestiers et presque 9 millions de francs pour des travaux de remaniement parcellaire de forêts. En y ajoutant les contributions des cantons et des propriétaires forestiers, on arrive à des investissements de plus de 135 millions de francs.

5. La forêt au service de l'agriculture: aménagement des bassins versants et plantations brise-vent

En raison de l'imbrication géographique de l'agriculture et des zones d'habitation et d'occupation du territoire, il n'est guère possible de parler d'une contribution spécifique de l'économie forestière à l'agriculture. La conservation de la forêt, les travaux paravalanches et de correction de torrents, les reboisements, la desserte forestière servent l'ensemble d'une région. Il est donc d'autant plus important, lors de l'évaluation de tels projets, de tenir compte de tous les aspects régionaux (tels qu'économie, structuration du paysage, fonctions protectrices et sociales, etc.).

En Suisse, c'est surtout dans le cadre de l'économie alpicole et pastorale que l'on trouve une forte imbrication de l'économie forestière et de l'agriculture. Par un aménagement sylvo-pastoral, on s'efforce de séparer, dans l'espace, les deux

modes de gestion dont les exigences ne sont pas les mêmes. Dans le cadre de projets d'améliorations foncières intégrés, on cherche à assurer aux régions situées à la limite supérieure des forêts une exploitation optimum et coordonnée.

Dans certaines régions de plaine, qui ont été mises en culture intensive après avoir été assainies, il a fallu créer tout un réseau de coupe-vent pour diminuer l'érosion éolienne.

Après une époque où les travaux d'améliorations foncières avaient pour effet de diminuer ou de supprimer les haies, bosquets, etc. inclus dans les terres agricoles, la tendance actuelle est à un plus grand respect des éléments forestiers. L'aménagement de la propriété foncière agricole tient mieux compte des exigences écologiques et esthétiques.

6. L'installation de colons comme moyen de limiter la culture nomade: méthodes et résultats

Ne concerne pas la Suisse.

- 7. Agrosylviculture: production combinée de bois et de récoltes vivrières Ne joue aucun rôle en Suisse.
- 8. L'aménagement intégré de la faune forestière comme source de protéines pour les populations rurales

La gestion de la faune naturelle de la Suisse en tant que base d'alimentation ne joue en Suisse qu'un rôle très secondaire. La chasse est devenue une distraction et a beaucoup perdu de son importance pour la fourniture de viande. Le principal problème consiste aujourd'hui à parvenir, avec les formes de chasse traditionnelles (à permis et affermée) à une régulation du gibier ayant pour objectif une densité de gibier acceptable du point de vue écologique. Une forte augmentation des populations de cerfs a conduit ces dernières années à un déséquilibre écologique. Dans de nombreux cas, le rajeunissement naturel de la forêt, au moyen des essences désirées, n'est plus assuré.

9. Les produits alimentaires de la forêt

La production de châtaignes dans les châtaigneraies des vallées méridionales de la Suisse avait jadis une importance économique régionale. En vertu de l'article 699 du code civil suisse, chacun a libre accès aux forêts et pâturages d'autrui et peut s'approprier baies et champignons et autres menus fruits sauvages, conformément à l'usage local. Cette activité, autrefois professionnelle, n'est aujourd'hui plus qu'une occasion, pour certaines couches de la population, de passer un moment agréable en forêt. L'importance économique se limite au propre approvisionnement ou à certaines possibilités de gain accessoire.

10. Pâturages naturels pour la production de protéines dans les plaines arides et en haute montagne

Près d'un million d'hectares servent en Suisse à l'estivage, dans la région des Alpes et du Jura. D'importants troupeaux de gros bétail, de même que de moutons et de chèvres, y séjournent pendant l'été. Comme nous l'avons déja mention-

né, on s'efforce d'assurer à ces régions une exploitation optimum, grâce à des projets d'améliorations foncières intégrés.

La majeure partie des alpages a été gagnée sur la forêt, dont la limite supérieure a été considérablement abaissée.

11. L'importance de la forêt comme source d'emploi en milieu rural

54 % des 27 % de forêts privées de la Suisse appartiennent à des paysans. Depuis 1955, leur part a diminué. L'importance de la forêt comme source de revenus pour la population agricole a reculé en conséquence.

De même les possibilités de gain pour la population rurale lors de travaux dans les forêts publiques ont diminué. On constate même que de nombreux paysans n'ont plus le temps de s'occuper de leurs propres forêts. Comme la main-d'œuvre agricole est en constante diminution, la forêt ne peut compter que de façon très réduite sur un appoint de l'agriculture. C'est surtout dans les zones de montagne que les paysans trouvent encore le temps de travailler en forêt, comme bûcherons ou comme transporteurs.

12. L'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans le travail en forêt

La formation de la main-d'œuvre forestière, en particulier des ouvriers forestiers, constitue la principale mesure pour augmenter la sécurité du travail. L'Office forestier central suisse organise régulièrement des cours auxquels peuvent prendre part aussi les ouvriers forestiers occasionnels. Pour la main-d'œuvre permanente, on a introduit un apprentissage de 3 ans auprès de maîtres d'apprentissage capables et formés dans ce but. Mais aussi dans les écoles de gardes forestiers de Lyss et Maienfeld et à l'Ecole polytechnique fédérale (EPF) on initie les intéressés à certains aspects de la technique et de la sécurité du travail.

Une autre mesure relevant de l'hygiène du travail consiste à examiner les machines forestières et l'outillage avant qu'ils ne soient mis sur le marché.

En troisième lieu, nous citerons les recherches scientifiques qui ont pour objectif d'analyser l'influence sur la santé de la main-d'œuvre de nouveaux engins techniques et machines.

13. La mise au point d'outils simples pour le travail en forêt

L'outillage forestier a atteint un niveau satisfaisant. L'Office forestier central suisse contribue à son amélioration et à sa diffusion.

14. Formation, motivation et promotion sociale des travailleurs forestiers Quelques constatations préliminaires s'imposent:

- 1. Les forêts appartiennent pour environ 74 % aux corporations de droit public.
- 2. La tendance générale est à la création de postes de travail avec plein emploi, ce qui accélère le groupement des propriétaires désirant s'assurer une maind'œuvre à des conditions économiques supportables.
- 3. La formation professionnelle est donnée en priorité aux futurs ouvriers et cadres permanents. Ceux qui travaillent occasionnellement en forêt peuvent suivre des cours de durée réduite.

Formation des ouvriers forestiers qualifiés

L'apprentissage de forestier-bûcheron dure trois ans; il est accompli auprès d'un maître d'apprentissage, lui-même généralement garde forestier, soit collaborateur direct de l'ingénieur de terrain.

La formation repose sur trois piliers:

- entreprise (avec maître d'apprentissage)
- école professionnelle, généralement un jour par semaine
- cours pratiques dans le terrain, organisés régionalement.

Celui qui ne veut pas s'astreindre à cette longue formation peut suivre des cours de bûcheronnage, de connaissance de la scie à moteur, de téléphérage, etc.

Le certificat de capacité n'est délivré qu'à celui qui a fait l'apprentissage et réussi les examens finals.

La formation de garde forestier (cadre) s'acquiert à l'école de gardes forestiers, en une année. Seuls les candidats ayant le certificat de capacité de forestierbûcheron et ayant satisfait aux exigences de l'examen d'admission, peuvent suivre l'enseignement.

La formation professionnelle contribue à la promotion sociale:

- emploi fixe et à plein temps
- meilleure rétribution
- responsabilités accrues.

Les métiers de forestier-bûcheron et de garde forestier jouissent d'une plus grande considération qu'auparavant. La personnalité des gens formés joue aussi un rôle. La promotion à l'intérieur de la profession est difficile: elle peut se faire par la spécialisation, l'exercice de fonctions particulières pendant un certain temps, etc., par exemple: moniteur dans les cours de formation professionnelle, conducteur de travaux paravalanches, ou chef d'équipe pour la prise d'inventaire. L'éventail des possibilités de promotion professionnelle est trop restreint; l'attractivité de ces métiers en est diminuée. Le recrutement est toutefois satisfaisant, numériquement tout au moins.

15. Le rôle des femmes dans la foresterie

L'engagement de femmes, comme main-d'œuvre dans l'économie forestière, ne joue, dans l'ensemble, qu'un rôle secondaire. Les femmes exercent en premier lieu une activité dans les bureaux et les pépinières.

16. Nécessité d'une évaluation quantitative et qualitative permanente des ressources forestières et de leur accessibilité

La législation fédérale prescrit, pour les forêts publiques, l'établissement de plans d'aménagement, qui sont en moyenne révisés tous les 10 ans. Ils contiennent des indications sur le volume de l'exploitation soutenue, de même que sur les mesures nécessaires pour assurer les soins culturaux (desserte, mesures sylvicoles, reboisements, rajeunissement, etc.). A ce niveau, il est par conséquent possible de contrôler constamment et régulièrement les volumes de bois disponibles. On ne possède jusqu'à présent que des indications insuffisantes pour l'ensemble de la Suisse; ces indications sont fournies soit par des enquêtes statistiques, soit par des

recherches spéciales. L'introduction d'un inventaire national des forêts devrait combler ce manque d'indications régionales et locales sûres concernant les volumes de bois disponibles, de même que l'état des forêts. Les travaux scientifiques relatifs à cet inventaire national des forêts sont déjà bien avancés. L'Institut fédéral de recherches forestières est en train d'établir un inventaire national selon le principe de l'échantillonnage; il permettra de contrôler de façon continue les ressources forestières d'après des critères modernes.

L'évaluation quantitative et qualitative de l'accessibilité des ressources forestières est facilitée par les plans d'aménagement et l'étude de projets généraux de desserte.

17. Les rapports entre génotype, station et traitement sylvicole et leur incidence sur la production forestière pour le développement industriel

Le traitement sylvicole tient compte, dans la mesure du possible, des données naturelles, stations, races locales, essences spontanées, etc. La régénération par ensemencement naturel est la règle partout où la pression du gibier ou des conditions particulières n'obligent pas à prendre d'autres mesures.

Pour les plantations (régénération artificielle) ou les reboisements, les plants sont choisis selon leur provenance. Divers peuplements semenciers ont été sélectionnés et les graines qu'ils produisent servent à l'approvisionnement des pépinières. Le fait que les éclaircies sont effectuées selon le principe de la sélection positive contribue à améliorer la qualité moyenne des semenciers conservés jusqu'à l'installation de la génération suivante. Une sylviculture proche de la nature, une sélection positive systématique, un contrôle des semenciers et de leur descendance ont pour effet d'élever le niveau de qualité des produits forestiers, favorisant du même coup le développement de l'industrie du bois.

- 18. Conséquences de l'exploitation forestière pour l'aménagement forestier
 - Le traitement des forêts est conditionné, entre autres, par:
- le caractère morcelé de la propriété forestière,
- les conditions topographiques souvent difficiles,
- l'interdiction générale de la coupe rase,
- l'obligation de gérer les forêts publiques selon le principe du rendement soutenu,
- la sensibilité accrue de la population aux interventions dans le milieu naturel.

Les exploitations sont d'abord une opération sylvicole (éclaircie) et ensuite une récolte. Elles font partie du programme établi dans le plan d'aménagement, pour les forêts publiques tout au moins.

Les méthodes d'exploitation doivent s'adapter aux exigences du traitement des forêts. Les engins lourds, par exemple, ne doivent pas circuler en dehors des routes et des pistes aménagées à cet effet.

Cette exigence rend nécessaire un réseau de chemins relativement dense, qui permet aussi de mieux traiter la forêt à tous les stades de son développement.

Les coupes de bois sont généralement effectuées par du personnel, permanent ou temporaire, engagé par le propriétaire forestier. Ce système donne une meilleure possibilité de contrôler le travail, d'éviter les abus et les surprises désagréables. Tous les bois destinés à la coupe sont martelés par le service forestier.

Dès l'entrée en vigueur de la législation forestière fédérale (1876) les quantités exploitables ont été maintenues à un niveau très prudent, pour faciliter la reconstitution des massifs trop sollicités auparavant.

Cette politique de conservation a conduit localement à une accumulation de bois, et les coupes effectuées maintenant dans ces forêts sont parfois très concentrées. La régénération naturelle n'est pas possible, il faut procéder à des plantations exigeant beaucoup de soins pendant une quinzaine d'années.

19. La promotion des produits forestiers comme moyen de développement économique et social

L'une des principales conditions à remplir pour assurer l'exploitation de bois dans nos forêts et, partant, les soins culturaux, consiste à encourager l'écoulement du bois. Diverses institutions œuvrent dans ce sens.

La LIGNUM, Communauté en faveur du bois, est une organisation d'entraide de l'économie des forêts et du bois, qui a pour objectif de favoriser l'utilisation du bois en Suisse. Avec un budget de plus de 1 million de francs suisses, la LIGNUM s'efforce, grâce à des brochures de propagande, des expositions, des conseils et de la documentation, d'encourager l'utilisation du bois indigène.

Diverses coopératives régionales pour l'utilisation du bois, groupant des propriétaires forestiers, mais surtout la Coopérative suisse pour l'utilisation du bois, ont pour but d'assurer l'exportation de bois brut et de sciages, de même que l'exploitation de bois. Dans le cadre de l'encouragement économique des régions de montagne, on essaie de favoriser l'utilisation du bois dans la zone alpine. Les pouvoirs publics eux-mêmes ont créé le «Forum du bois», qui a pour tâche:

- de conseiller les autorités en matière d'utilisation du bois et de politique économique,
- de discuter des mesures d'entraide et des procédés appropriés,
- de suggérer l'établissement de projets de recherches ayant pour objectif d'encourager l'utilisation du bois et l'économie du bois,
- d'établir en commun et de contrôler périodiquement des perspectives de développement dans l'économie du bois, dans le cadre de l'économie générale.

20. Utilisation intégrée complète des forêts tropicales Ne concerne pas la Suisse.

21. Besoins et sources d'investissements pour la foresterie

La majeure partie des investissements effectués dans l'économie du bois concernent le développement des infrastructures, soit en premier lieu les reboisements, les ouvrages de défense et la construction d'installations de transport. Selon la Statistique forestière 1976, les entreprises produisant du bois ont dépensé 82 millions de francs suisses pour des investissements. 53 millions ont été utilisés pour la construction de nouvelles routes. 23 millions ont été absorbés par les reboisements, les ouvrages de défense et les assainissements. Les dépenses pour

les remaniements parcellaires de forêts se sont élevées à 8 millions de francs suisses, alors que l'achat de machines figure dans la Statistique forestière avec 23 millions de francs suisses. Une grande partie de ces dépenses est supportée par les pouvoirs publics, que ce soit sous forme de subventions fédérales et cantonales ou de crédits d'investissement (pour l'achat de machines).

22. Petites usines pour les pays en voie de développement Pas de remarques.

23. Préservation du bois pour les usages ruraux

Pas de remarques.

24. Importance des menus produits forestiers

L'économie forestière suisse a pour objectif de produire et de mettre sur le marché avant tout du bois de qualité, grâce à des éclaircies sélectives pratiquées régulièrement dans les peuplements. Le tri des bois abattus revêt par conséquent une importance particulière.

L'ensemble de la production de bois en Suisse se compose de 65 % de grumes, 19 % de bois d'industrie et 16 % seulement de bois de feu.

Par rapport à d'autres pays européens, les quantités de bois qui restent inutilisées dans les forêts sont très faibles. Uniquement dans les coupes de bois effectuées en montagne en des endroits écartés on laisse, ces dernières années, et pour des raisons économiques, davantage de déchets de bois en forêt.

25. Chimie du bois: perspectives d'avenir

Seuls la fabrication de cellulose selon le procédé au bisulfite et les produits accessoires ainsi obtenus revêtent aujourd'hui en Suisse encore de l'importance comme utilisation chimique du bois. Pour des raisons de pollution de l'environnement, les usines de cellulose au sulfate n'entreront à l'avenir plus en ligne de compte. En revanche, les procédés chimico-thermo-mécaniques pour la production de pâte de bois offrent de nouvelles possibilités d'utiliser les bois de petites dimensions.

26. Evaluation et analyse des effets de la foresterie sur l'environnement

Nous rappelons à ce propos les travaux du colloque FAO/CEE tenu à Interlaken en 1975, et consacré au thème «La forêt, le bois et leur influence sur l'environnement».

27. Conservation des ressources génétiques animales et végétales de la forêt

Grâce à une législation très complète en matière de protection de la nature, de forêts et de chasse (protection de la faune sauvage), la conservation des populations animales et de la flore autochtones est assurée. En Suisse, il ne se pose guère de problèmes à ce sujet.

28. La foresterie urbaine et ses effets

Les habitants de la Suisse vivent principalement à une altitude variant entre 400 et 800 m, où l'on ne trouve qu'un cinquième environ de la superficie forestière suisse. Bien que la législation leur assure une protection sévère, les forêts urbaines sont menacées, d'une part par des constructions et des installations qui doivent absolument être établies en forêt (en particulier infrastructures, telles que chemins de fer, routes, gravières, etc.); d'autre part, la population en quête de délassement exerce parfois aussi une forte pression sur ces forêts. En Suisse, chacun a libre accès aux forêts. La conservation de la forêt dans ces régions est compromise par un gibier trop nombreux, dont il n'est pas possible de réduire sans autre l'effectif, en partie faute d'une compréhension écologique de la part de la population.

29. Le rôle de la foresterie dans l'utilisation des déchets

La forêt suisse ne supporte pas la charge que représentent les déchets. C'est ainsi que l'épandage de boues d'épuration détruirait la structure microscopique du sol et les organismes qui y vivent. De même, le reverdissement de décharges ordonnées pose de gros problèmes; en effet, la formation de gaz de putréfaction rend la venue des arbres difficile, voire impossible. Il faut par conséquent rejeter l'utilisation de déchets en forêt. Font exception les rémanents de coupes, tels que branches et écorce. Ces rémanents constituent une fumure naturelle du sol forestier; ils sont aussi favorables au microclimat et empêchent un durcissement du sol.

Des essais d'utilisation de scories provenant d'usines d'incinération de gadoues ont été faits lors de la construction de chemins forestiers. Ces scories peuvent dans certaines conditions remplacer une partie des matériaux pour les couches de fondation.

30. Consommation d'énergie par la foresterie et les industries forestières

La consommation de bois de feu est en constant recul. Elle ne représente plus aujourd'hui qu'un peu plus de 1 % de la consommation totale d'énergie de la Suisse. En prévision d'une éventuelle menace de crise de l'énergie, on est de nouveau en train de discuter sérieusement la question de l'utilisation du bois pour la production d'énergie; à moyen terme, on pourrait envisager de porter jusqu'à 6 % la part du bois de feu dans la consommation totale d'énergie. Le bois en tant que source d'énergie est considéré en l'occurrence comme une solution de rechange.

Dans l'économie du bois, on utilise de plus en plus du bois ou des déchets de bois pour produire de l'énergie. L'impulsion a été donnée par les difficultés d'approvisionnement en 1973/74 et par le renchérissement de l'énergie qui en a découlé. Compte tenu de la structure artisanale des scieries suisses, de même que des habitudes de vente hétérogènes de l'économie des forêts, des limites étroites sont toutefois posées dans ce secteur de l'utilisation énergétique des déchets de bois. Le gouvernement, pour sa part, voue une grande attention à l'utilisation de bois ou de déchets de bois pour la production d'énergie, que ce soit dans l'économie forestière ou dans l'industrie du bois.